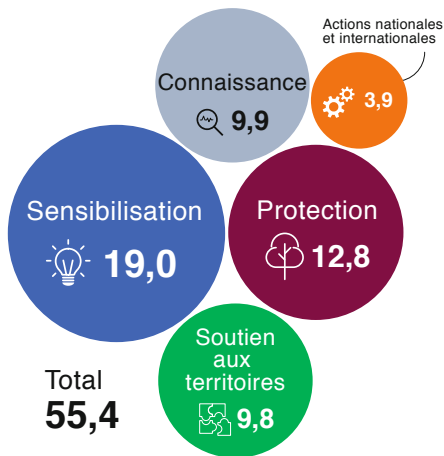


Dépenses destinées à la préservation du patrimoine

En 2019, les parcs nationaux ont mobilisé 55,4 M€ pour mettre en œuvre des actions de préservation des territoires.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DES PARCS NATIONAUX PAR MISSION (CRÉDITS DE PAIEMENT), HORS DÉPENSES DE « GESTION DES ÉTABLISSEMENTS », EN 2019

En millions d'euros



Champ : territoires des parcs nationaux, hors Parc national de forêts.

Source : MTES, Bilan des autorisations budgétaires des parcs nationaux, 2019. Traitements : SDES, 2020

Les parcs nationaux œuvrent pour la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager de leurs territoires. Pour atteindre cet objectif, une partie de leur budget est affectée au financement d'actions s'inscrivant dans cette démarche de développement durable.

En 2019, près de 55,4 millions d'euros (M€) ont été consacrés à des actions de préservation des territoires, soit 70 % de leur budget global.

Un tiers des montants affectés à la préservation est destiné à l'accueil et à la sensibilisation du public. Ces actions comprennent, par exemple, la création et la gestion d'infrastructures d'accueil, les animations en faveur de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable ou la formation.

Un quart des dépenses est consacré à la protection des patrimoines, à savoir 5,5 M€ pour des actions de surveillance et de réglementation (police de l'environnement) et 7,3 M€ pour des activités de gestion et de restauration de la biodiversité et des paysages.

Les autres dépenses se répartissent entre différentes missions. 9,9 M€ sont ainsi consacrés au développement de la recherche et de la connaissance, 9,8 M€ au soutien technique et financier des acteurs des territoires pour la réalisation de projets responsables et 3,9 M€ à la mise en œuvre de politiques locales, nationales et internationales de protection de la biodiversité et des paysages.